

Séance publique du 22 décembre 2003

Délibération n° 2003-1586

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Neuville sur Saône

objet : **Site de la Blanchisserie - Mise à disposition gratuite d'un ensemble de parcelles de terrain au profit de la région Rhône-Alpes dans le cadre de la construction du futur lycée d'enseignement général**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision nord

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 décembre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 24 novembre 2003, le conseil de Communauté a approuvé l'implantation d'un lycée d'enseignement général d'environ huit cents élèves dans le val de Saône, lieu-dit la Blanchisserie à Neuville sur Saône afin de rapprocher les lieux d'enseignement des communes de domiciliation des élèves.

Dans ce cadre, la Communauté urbaine se propose de mettre à disposition de la région Rhône-Alpes, à titre gratuit et sous forme de convention, un ensemble de parcelles de terrain viabilisées. Ces parcelles à détacher d'autres parcelles de plus grande étendue ayant pour références cadastrales les numéros 371, 543, 542, 370, 436 et 583 de la section AB, représentent une superficie de 16 686 mètres carrés. La valeur vénale de ce terrain est estimée à 40 €/le mètre carré selon l'avis des services fiscaux.

Cette convention de mise à disposition prendra fin par la désaffectation et le déclassement le moment venu, par la région Rhône-Alpes, des bâtiments d'enseignement général et des aménagements qui y sont rattachés.

La région Rhône-Alpes s'engage à réaliser sur ces terrains, sous sa maîtrise d'ouvrage, la construction de bâtiments représentant 6388 mètres carrés de surfaces utiles destinés aux formations d'enseignement général et le raccordement aux différents réseaux existants. Cet investissement représente un coût pour la région Rhône-Alpes d'environ 17,11 M€ ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération en date du 24 novembre 2003 ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention de mise à disposition d'un ensemble de parcelles de terrain au profit de la région Rhône-Alpes, sur le site de la Blanchisserie à Neuville sur Saône.

2° - Autorise monsieur le président à signer ladite convention.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,